

MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04 74 02 00 44

Télécopie : 04 74 02 03 47

PV du conseil municipal du mercredi 8 novembre 2023

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Bernard GROS, Grégory PEGUY, Roland PICCETTO, Christelle VERNE

Excusés : Alexis POTHIER

Absents : Dominique MARTINS, Guillaume GAUTHIER.

Secrétaire de séance : Fabien AUGAY

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h45

1. Approbation du procès-verbal - Séance du 4 octobre 2023 : Rapporteur Christèle

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

2 Décision Modificative n° 5 Rectificatif de l'actif de la commune : Rapporteur Christèle

Dans le cadre du passage à la nomenclature M57, prévu le 1^{er} janvier 2024, il a été demandé à chaque collectivité de procéder à la mise en concordance de son actif avec la trésorerie.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à modifier l'actif afin de rendre celui-ci, le plus juste possible et en concordance avec la trésorerie.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

3. Décision Modificative n°6 Mouvement de crédits : Rapporteur Christèle

L'assurance dommages ouvrage de la construction du complexe scolaire n'a pas été prévue au BP 2023.

Afin de pouvoir honorer cette dépense de 10 810.61€ il est nécessaire de procéder à un mouvement de crédit, Chapitre 020 en section d'investissement.

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à faire les mouvements de crédits pour honorer cette dépense.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4. Adoption du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la COR

Suite à l'envoi du RQPS de l'assainissement et après que chacun en ait pris connaissance, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

5. Adoption du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la COR

Suite à l'envoi du RQPS des déchets et après que chacun en ait pris connaissance, celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire précise que le prestataire a changé, désormais Sytraival. Consultation possible en Mairie

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

6. Modifications statutaires des compétences de la communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de la COR de modifier le périmètre de plusieurs compétences facultatives, à savoir :

1. Modification de la compétence facultative en matière de Système d'Information Géographique SIG.
2. Modification de la compétence facultative en matière de sport et de jeunesse.
3. Modification de la compétence facultative en matière de culture
4. Modification de la compétence facultative en matière de politique santé communautaire
5. Restitution de la Compétence Infrastructures de Recharges pour les Véhicules Electriques IRVE aux communes membres.
6. Modification de la compétence facultative en matière de formation

Après un long débat, les élus s'opposent à ces modifications, ils ne comprennent pas que l'on leur demande de se prononcer puisque que lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2023, les élus de toutes les communes de la COR se sont déjà prononcés. Plusieurs élus trouvent que la Haute Vallée d'Azergues est laissée pour compte, une fois de plus.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DÉCIDE DE S'OPPOSER A LA RESTITUTIONS DES COMPETENCES facultatives de la COR, aux communes avec les votes ci-dessous :**

Pour : 1	Contre : 5	Abstentions : 4
----------	------------	-----------------

7. Convention avec l'OPAC relative à la gestion des flux des réservations de logements sociaux

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion des flux des réservations des logements sociaux. Elle se substitue à la gestion en stock et permet de prendre plus efficace et fluide la mise en relation de l'offre et de la demande et ainsi de faciliter l'atteinte des objectifs d'attribution des bailleurs et réservataires.

A ce titre, chaque organisme de logement sociaux, pour nous, l'OPAC doit signer avant le 24 novembre 2023 au plus tard avec ses réservataires, ici la commune, une nouvelle convention de réservation.

Monsieur le maire et autorisé à l'unanimité à signer cette convention

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

8. Choix de la solution de chauffage central pour l'Agence postale communale

Ce point est reporté à la prochaine séance de Conseil Municipal, car il est nécessaire de prendre l'avis de personnes qualifiées avant de faire un choix de mode de chauffage.

Questions et informations diverses

➤ **Démission**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Anaïs EISPESSE de son poste de Conseillère, pour raison personnelle.

➤ **Recours gracieux Antenne Orange**

Monsieur le maire fait part de la réponse de la société TOTEM pour ORANGE adressée au Cabinet d'Avocats ASEA parvenue en mairie le 7 novembre suite au courrier les invitant à une réunion de négociation avec la Municipalité et le collectif d'habitants de la commune.

TOTEM a rejeté notre demande de réunion en considérant ce qui suit :

Au regard de nos obligations et du calendrier associé, de nos impératifs techniques définis par nos ingénieurs radio pour permettre la meilleure diffusion possible des signaux radioélectriques, mais aussi de l'absence d'impact de l'installation sur son environnement (dans la mesure où le pylône sera quasiment dissimulé par les arbres ; pylône, de surcroît, en treillis ajouré permettant de limiter l'impact visuel) et d'un accès au site par les véhicules et les engins de lutte contre les incendies qui ne pose pas de problème particulier (contrairement par exemple au site dit de « la Madonne » qui a été évoqué lors des échanges que nous avons pu avoir), il ne nous semble pas nécessaire de nous rencontrer à nouveau avant l'expiration du délai de réponse au recours gracieux expirant prochainement.

Après en avoir longuement débattu le Conseil souhaite que le Collectif donne plus de son temps si celui-ci souhaite poursuivre l'action au TA, et demande également des précisions sur les coûts que cela va engendrer pour la commune.

La commune n'a en effet pas les moyens humains pour gérer une action au tribunal, le Conseil ne s'oppose pas à une action au TA mais souhaite avoir un avis sur les conséquences d'une telle action.

La commune va devoir :

- Soit décider de retirer son arrêté d'opposition,
- Soit maintenir sa position initiale et aller au Tribunal Administratif

➤ **Le Pot de fin d'année**

Le pot de fin d'année avec les employés est fixé au 15 décembre 2023, en salle du Conseil à la Mairie.

➤ **Les Vœux de la Municipalité**

Les vœux de la Municipalité sont arrêtés au vendredi 12 janvier 2024 à 19h00 à la Salle des fêtes.

➤ **Procès-Verbaux du Conseil Municipal**

L'affichage des Procès-Verbaux du Conseil Municipal se feront désormais à la mairie et sur l'affichage à proximité de l'APC.

➤ **Raid Bleu**

Le Raid Bleu est passé sur notre commune fin octobre. L'état des lieux après passage ne soulève pas de remarque particulière.

➤ **Rallye Charbonnière**

Le Rallye Rhône Charbonnière passera sur notre commune le samedi 20 avril 2024.

➤ **Rallye de la Haute Azergues**

Le rallye de la Haute Azergues passera sur notre territoire le 17 février 2024.

➤ **Aménagement de l'entrée Sud du village**

Monsieur le Maire fait part de la rencontre avec les riverains de la Route du prieuré en date du 6 novembre dernier. Il expose au conseil la solution retenue.

La séance est levée à 22h30.

La prochaine séance aura lieu le 6 décembre 2023 à 20h30

Le secrétaire de séance : Fabien AUGAY